



# VILLE DE LA BOUILLADISSE

## INFORMATIONS PARENTS

### ORGANISATION PÉRISCOLAIRE DES MATERNELLES RENTRÉE 2016-2017

<b>MATIN</b> 7H00-8h30	<b>Périscolaire Léo Lagrange</b> <b>LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI-VENDREDI</b>	
<b>SOIR</b> 15h45-16h45	<b>Garderie gratuite des ATSEMS</b> <b>LUNDI-VENDREDI</b>	<b>Nouvelles Activités Périscolaires</b> <b>MARDI -JEUDI</b>
<b>SOIR</b> 15h45-18h30	<b>Périscolaire Léo Lagrange</b> <b>LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI</b> Accueil possible dès 15h45 ou à 16h45 après les NAP ou garderie des Atsems	
<b>MERCREDI</b> 11h30-18h30	<b>Accueil de loisirs Léo Lagrange</b> Prise en charge des enfants à 11h30 + repas (départs échelonnés possible dès 16h30) <b>Accueil de loisirs Léo Lagrange</b>	
<b>MERCREDI</b> 11h30-12h30	<b>Garderie municipale gratuite de 11h30 à 12h30</b>	

#### **PÉRISCOLAIRE LE MATIN**

Le périscolaire du matin est assuré par **Léo Lagrange** tous les matins de **7h à 8h30** (inscription obligatoire au centre de loisirs).

#### **PÉRISCOLAIRE LE SOIR**

Plusieurs choix sont proposés à partir de 15h45:

- ❖ **Périscolaire Léo Lagrange** : accueil possible tous les jours dès **15h45** après la classe, ou à **16h45** après les **NAP** ou après la garderie des **Atsems** (départs échelonnés possibles dès 16h inscription obligatoire au centre de loisirs)
- ❖ **Garderie gratuite des Atsems** de **15h45 à 16h45** les **LUNDI et VENDREDI**  
*Démarrage le 1<sup>er</sup> septembre pour les enfants inscrits* (inscription obligatoire au service des NAP)
- ❖ **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** les **MARDI et JEUDI** de **15h45 à 16h45**  
*Démarrage le 13 septembre pour les enfants inscrits dont le dossier est complet* (**inscription obligatoire au service des NAP**).

Tournez SVP ⇒



# VILLE DE LA BOUILLADISSE

## Les Nouvelles Activités Périscolaires NAP: comment ça marche ?

Ce sont des activités culturelles, sportives et citoyennes encadrées par des intervenants spécialisés, qui ont lieu tous les **MARDI et JEUDI** après la classe de **15h45 à 16h45**. Les NAP ne sont pas obligatoires. Un planning est programmé pour un cycle de 6 à 8 semaines sur 5 ou 6 périodes séparées par les vacances.

Les enfants suivent des parcours pédagogiques imposés qui leur permettent de découvrir différentes activités. **L'inscription est obligatoire** et s'effectue **pour toute l'année scolaire**. Une participation financière est demandée aux familles de 10 € à 50 € par enfant pour l'année calculée selon le Quotient Familial.

**Démarrage des NAP le Mardi 13 Septembre**

### Tarifs annuels sur Quotient Familial

QF1 : 0 à 600 € → 10 €	QF2 : 601 à 900 € → 20 €	QF3 : 901 à 1150 € → 30 €
QF4 : 1151 à 1596 € → 40 €	QF5 : 1597 € et plus → 50 €	

Les parents ne souhaitant pas communiquer leur quotient familial ou leur avis d'imposition auront un tarif annuel basé sur le **QF5**.

L'inscription est effective par retour auprès du service des NAP du dossier complété et signé **avant le 3 juin** par le biais de la boîte aux lettres mairie, par mail ou en vous rendant directement dans le service des NAP aux jours et heures d'ouverture.

### ➤ Documents obligatoires pour l'inscription aux NAP et à la Garderie Atsems:

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Attestation assurance responsabilité civile
- Attestation CAF de moins de 3 mois mentionnant le Quotient Familial **ou** le dernier avis d'imposition sur les revenus de la famille (**uniquement pour les NAP**).

*Les enfants non inscrits et les enfants dont le dossier n'est pas complet ne pourront pas être acceptés.*

### GARDERIE DES ATSEMS

**Cette garderie est gratuite.** L'inscription se fait pour l'année. Il suffit de préciser le matin à l'Atsem ou de mentionner sur le coupon servant à la cantine si l'enfant reste à la garderie le soir. (**Inscription obligatoire au service des NAP**).

### LE MERCREDI

L'accueil périscolaire du mercredi matin fonctionne comme les autres jours de **7h à 8h30** assuré par **Léo Lagrange**. Les enfants ont classe le matin de 8h30 à 11h30. La sortie de l'école se fait à 11h30.

Les enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi sont pris en charge dès **11h30**. Les élèves des Hameaux sont accueillis par les animateurs Léo Lagrange sur place, et rejoignent en bus le réfectoire de la cuisine centrale. Les départs sont possibles à partir de **16h30**.

### GARDERIE MUNICIPALE DU MERCREDI

Cette garderie fonctionne de **11h30 à 12h30** durant la période scolaire. Ce service est gratuit et s'adresse prioritairement aux enfants dont les parents travaillent. L'inscription est obligatoire auprès du service des NAP et s'effectue à la période ou à l'année.

### INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE LÉO LAGRANGE

L'inscription se fait au Centre de Loisirs Avenue de la gare. Tous les renseignements se trouvent sur le site internet de la commune rubrique Centre de Loisirs : [www.ville-bouilladisse.com](http://www.ville-bouilladisse.com)